

Saint-Gall, le 14 mars 2015

Prise de position de la Société Suisse des Officiers sur la politique suisse de sécurité et sur l'armée

Contenu

1.	Introduction	1
2.	Politique de sécurité	2
2.1	La situation en matière de politique de sécurité et son évolution	2
2.2	Conséquences sur la politique de sécurité et sur la stratégie de la Suisse	5
2.3	Besoin d'agir en matière de politique de sécurité	6
3.	Requêtes principales constitutionnelles et normatives en lien avec l'Armée suisse	7
4.	Une armée pour la Suisse	9
5.	Traitement actuel de la révision de la loi sur l'armée	21
	Annexe: messages clés de la Société Suisse des Officiers (SSO) sur le développement de l'armée (DEVA) du 23 septembre 2014	21

1. Introduction

Le développement de l'armée (DEVA) et la consultation de la loi sur l'armée, l'évolution de la situation sécuritaire au cours de ces dernières années dans le contexte européen et la prochaine édition du rapport sur la politique de sécurité amènent la Société Suisse des Officiers (SSO) à clarifier une nouvelle fois ses positions.

2. Politique de sécurité

2.1 La situation en matière de politique de sécurité et son évolution

Par le terme de «menaces», la SSO désigne des actions menées intentionnellement, brutales et destructrices qui mettent en péril le fonctionnement normal du pays, et donc sa sécurité. Celles-ci peuvent provenir de l'extérieur ou de l'intérieur. Elles peuvent se présenter sous une forme symétrique ou asymétrique. Leurs causes résident dans des situations de bouleversements politiques, économiques ou sociétaux qui ont leur origine n'importe où autour du globe.

Nous faisons entrer dans la catégorie «dangers» les catastrophes naturelles ou techniques dont les conséquences contrarient considérablement et durablement la vie normale et qui peuvent mener au déclenchement d'événements violents (par exemple pillages).

La Suisse se trouve – au milieu de l'Europe de l'Ouest – dans un contexte de voisinage actuellement relativement favorable du point de vue de la politique de sécurité. Moins favorables sont la zone située un peu plus loin autour de l'Europe et d'autres foyers de crise de portée globale. En tant que partie intégrante du système politique occidental et de ses intérêts dans le rôle d'acteur régional et global, la Suisse est aussi sans cesse tributaire de la volatilité, de l'instabilité et de l'imprévisibilité qui règnent en matière de politique de sécurité.

La volonté renouvelée, depuis longtemps palpable, de la Russie de maîtriser son environnement stratégique a amené, à première vue, un **retour à des formes de conflit que l'on croyait disparues depuis longtemps sur le sol européen** (crise de Crimée et le conflit en découlant qui se déroule dans l'est de l'Ukraine avec des moyens militaires). Est intéressant, à cet égard, non pas le retour à la «guerre froide» monté en épingle par les médias, car il ne s'agit pas de cela, mais la démonstration de la façon dont les conflits modernes peuvent être menés. Le conflit montre la façon dont le concept de «guerre» doit être reconsidéré et quel changement de signification cela implique pour la promotion de la paix et la défense («défense»). Nouveau est le fait que l'on reconnaît que l'OTAN, seulement après des mois – sinon des années –, peut elle aussi assurer une plus grande présence de troupes. Mobiliser la volonté politique à cette fin est un autre point crucial.

L'extension des conflits en Afrique, au Proche-Orient et aux frontières de la Russie débouche sur des évaluations antagonistes de la menace actuelle pour l'Europe quant à ses conséquences et à son ampleur. Les mouvements de démocratie, au départ pleins d'espoir, en Egypte, en Libye et dans d'autres Etats au Proche-Orient et en Afrique du Nord se sont transformés en guerres civiles imprévisibles, mais limitées dans l'espace. Le danger d'un nombre toujours croissant d'Etats instables menace. En connexion avec d'autres conflits se déroulant en Afrique centrale, la pression migratoire devient toujours plus forte sur les Etats de l'Europe du Sud, qui doivent faire face à des difficultés; cela a des conséquences immédiates sur la Suisse et sur l'Europe de l'Ouest. On ne doit pas sous-estimer le développement de l'organisation terroriste Etat islamique (EI), qui repousse toujours plus les frontières d'un califat autoproclamé à proximité immédiate d'un membre de l'OTAN, à savoir la Turquie. Le danger découlant d'un islam fondamentaliste représente de ce fait pour la Suisse une menace à prendre au sérieux

sous la forme de terroristes ou de personnes rentrant au pays prêts à faire usage de la violence et déracinés et sous la forme d'une grande augmentation de la migration.

La stabilisation des foyers de crise en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, au Proche-Orient et au Moyen-Orient, ainsi que dans le Caucase, prendra des décennies. La Suisse est concernée par cette évolution, que l'on sache ou non dans quelle mesure elle participera aux efforts de stabilisation.

Les **problèmes ethnico-politiques toujours non résolus dans les Balkans** conduisent à une instabilité étatique latente, géographiquement presque généralisée. Les Etats de l'ex-Yougoslavie sont sans cesse à la merci de courants nationalistes charriant un grand potentiel de violence. En outre, la criminalité organisée (trafic de drogue, d'êtres humains, d'armes, d'organes, etc.) est largement répandue et manifestement toujours fortement reliée aux gouvernements et aux autorités ayant obtenu leur légitimité par voie démocratique. Il convient ici de noter que plusieurs pays des Balkans (y compris l'Albanie) sont membres de l'OTAN.

La **globalisation**, qui pendant de nombreuses années a apporté à la Suisse avant tout des avantages, impose maintenant de plus en plus souvent des désavantages évidents. L'interconnexion toujours plus dense donne naissance à des dangers potentiels qui ont des conséquences sociétales, politiques, économiques, sanitaires, écologiques et culturelles et qui peuvent se manifester sous la forme de perturbations de l'approvisionnement, de catastrophes techniques, de «guerres économiques», d'épidémies, d'espionnage, de sabotage ou de cybercriminalité. Pour imposer leurs propres intérêts, qui ne sont pas en harmonie avec ceux de la Suisse, d'éventuelles parties adverses peuvent faire appel à de telles formes du **«recours à la force» au niveau infraguerrier** en tout temps et sans préavis, ce qui est parfois le cas aujourd'hui déjà.

La **crise de la dette et financière** nous a mis devant les yeux sans équivoque la soudaineté et l'acharnement avec lesquels la croissance économique, chez nous aussi, peut être mise à mal et des éléments centraux du système financier peuvent être mis en danger. Même des Etats proches de la Suisse du point de vue culturel, amis de notre pays, et reposant tout comme la Suisse sur des principes démocratiques, peuvent du jour au lendemain se transformer en adversaires. Il peut s'ensuivre des menaces politiques et il semble que l'on n'hésite pas, à l'occasion, à user du chantage politique. Les exigences remplies ou les contrats politiques négociés par le passé ne sont souvent plus la garantie d'une collaboration plus constructive à l'avenir; au contraire, on doit presque chaque jour retrouver les avantages communs.

La situation financière tendue a par ailleurs eu pour conséquence dans toutes les démocraties de l'Europe de l'Ouest que les **instruments d'exercice de la force** des Etats ont été **réduits**, ce qui a diminué leur capacité de réaction face aux menaces et aux dangers qui se font jour. Dans tous les Etats de l'Europe de l'Ouest, contrairement à la tendance globale à l'armement, les dépenses en armement ont été diminuées, les forces armées massivement réduites et les forces d'intervention restructurées. Cela a entraîné un affaiblissement significatif de la capacité de défense nationale (réduction de la vitesse et de la capacité de réaction), ce qui a provoqué indirectement la diminution de la sécurité pour la Suisse.

Les grands événements dus aux conditions climatiques, en connexion avec les mécanismes démographiques, sociétaux et économiques à l'œuvre dans les Etats moins privilégiés, conduisent à des flux migratoires croissants, lesquels renforcent encore davantage la pression sur des Etats tels que la Suisse, comparativement plus sûrs du point de vue économique et sociétal. Qui s'étonne du fait que les réfugiés viennent chez nous mus par l'espoir d'une amélioration économique de leur situation?

Finalement, le **déplacement géostratégique des intérêts américains dans la zone du Pacifique** réduit aussi la capacité d'action de l'Europe, et donc aussi de la Suisse, en termes de politique de sécurité, parce que la présence de troupes est réduite.

Les exemples montrent:

1. que l'agression survient sous des formes multiples étatiques et non étatiques.
2. que de nos jours, tous les rayons d'action sont praticables. Une violation physique des frontières ne constitue plus un indice obligatoire. Le choix des moyens est simple, bon marché, multiple et combinable à volonté, et en règle générale extrêmement efficace.
3. que les frontières entre sécurité extérieure et intérieure s'estompent progressivement. L'effet de mesures préventives se trouve d'autant plus contrecarré par le maintien de cette délimitation; et en cas de survenance d'un événement, le règlement de la situation est rendu plus compliqué.
4. que la phase de préalerte s'est fortement raccourcie du fait des possibilités technologiques permettant de recourir rapidement et simplement à la force et du fait de la perte subséquente de l'importance des contraintes géographiques. La prévisibilité de la survenance d'événements dangereux a baissé, tandis que la vitesse de réaction des acteurs occidentaux a augmenté.
5. que le recours à la force militaire est certes de nouveau une réalité aussi en Europe (Ukraine), mais que sa manifestation reste toutefois souvent diffuse ou cachée.
6. que l'exercice du monopole du recours à la force par l'Etat et la préservation de l'intégrité territoriale redeviennent plus significatifs et plus importants, notamment aussi dans le sens de la dissuasion.
7. que les menaces sont caractérisées par un passage brutal et rapide de la situation normale à une situation particulière et exceptionnelle. Dans et à partir de chaque situation, on doit pouvoir tout de suite passer à des actions de défense – puis revenir à la situation initiale.
8. que ce sont encore et toujours les troupes terrestres qui assument la charge principale de la défense et des actions militaires. Elles seules sont en mesure d'atteindre et de garantir durablement un état final recherché.

2.2 Conséquences sur la politique de sécurité et sur la stratégie de la Suisse

Les menaces et les dangers indiquent que tous les domaines politiques de la Confédération et des cantons doivent, sous une forme appropriée, plus ou moins marquée, se pencher sur des thèmes liés à la sécurité. Une **politique de sécurité intégrale et globale et une stratégie clairement formulée** par tous les domaines concernés sont donc indispensables. La toute-puissance du DDPS – véhiculée par la perception que l'on en a de l'extérieur – pourrait, lors de la création du rapport sur la politique de sécurité, de ce point de vue constituer un désavantage.

La **stratégie de la coopération** esquissée dans le rapport sur la politique de sécurité 2010 est, au vu des événements (et de leur tournure) présentés, toujours conforme aux buts. Tous les domaines et niveaux politiques pertinents, ainsi que leurs instruments, peuvent toutefois être encore mieux harmonisés. Cela est nécessaire pour que l'on puisse axer les instruments de politique de sécurité de façon plus marquée sur des menaces et des dangers bien précis et pour éviter des doublons et des lacunes. Une certaine ouverture permet aussi de procéder, en fonction de la situation, à des optimisations conditionnelles. Ainsi sont améliorées les capacités d'anticipation et la résilience, notamment en cas d'événements imprévus. Cela permet aussi d'utiliser les moyens financiers de façon ciblée. Les mêmes critères sont aussi valables en ce qui concerne la coopération avec l'étranger.

La Suisse s'est engagée à respecter la voie de la neutralité armée, ce qui reste valable et est reconnu par les autres Etats. La neutralité a fait ses preuves dans les conflits de voisinage à maintes reprises. Toutefois, la Suisse l'a toujours complétée avec les principes de la qualité d'Etat de droit et de la **solidarité**. Les expériences avec la présidence de l'OSCE pendant la crise ukrainienne l'ont clairement démontré une fois de plus.

On ne peut faire face efficacement à presque tous les événements et à leur tournure dans le domaine de la politique de sécurité que par des formes appropriées de collaboration à **l'intérieur du pays et avec d'autres Etats**. La coopération dirigée vers l'extérieur doit soutenir et compléter celle qui est la règle à l'intérieur (Réseau national de sécurité, RNS), et elle ne doit pas être contrariée par des représentations d'un autre temps. Les formes de la coopération dépendent de la situation actuelle et de son évolution. Dans une phase préventive, on peut donner à la coopération une définition ouverte et large (par exemple concernant la formation commune de forces spécialisées). En cas de menace concrète ou de danger concret à écarter, son sens se restreint (échange d'informations, ravitaillement et matériel) et se limite, dans la situation classique du «cordon sanitaire» entre voisins, à une stricte neutralité armée en association avec de bons services. Toute forme de collaboration doit cependant être préparée suffisamment tôt, de façon que l'on puisse être efficace au moment voulu. Pour cela, on a besoin d'un **engagement renforcé et de plus de sophistication**. Au vu de l'évolution de la situation prévalant sur le marché mondial, l'industrie de l'armement suisse a besoin d'un cadre ouvert qui doit toutefois rester dans les limites des principes de la neutralité armée, de la qualité d'Etat de droit et de la solidarité. Totalement erronée serait toutefois le raisonnement a contrario, selon lequel une coopération renforcée permettrait une réduction supplémentaire de l'armée. L'exemple du concept de l'OTAN de *pooling and sharing* le démontre de façon tout à fait claire aujourd'hui.

2.3 Besoin d'agir en matière de politique de sécurité

- Parce que les menaces et les dangers vont à l'avenir continuer de se modifier quantitativement (moyens différents et formes différentes) et qualitativement (interconnexion), la sécurité pour la Suisse doit sans cesse être repensée et être financée dans une mesure suffisante.
- Parce que la simultanéité de divers événements, qui font appel à des moyens semblables pour des buts multiples, devient toujours plus vraisemblable, il faut maintenir et consolider, en plus des organisations professionnelles en majorité cantonales, l'importance de l'armée en tant qu'organisation évolutive.
- Parce que les menaces et les dangers deviennent toujours plus diffus, et même si la perception de la menace de la Suisse par l'intermédiaire des événements se déroulant dans les zones de crise jette une certaine lumière sur la survenance possible d'événements, les instruments en matière de politique de sécurité ont besoin d'une flexibilité élevée en ce qui concerne la préparation à certaines missions.
- Parce que les phases de préalerte pour certains événements ont diminué drastiquement, le système de la permanence de l'armée doit aspirer à une efficacité réaliste et mesurable correspondant à la perception qu'a la société des menaces/dangers et à un esprit de sacrifice adéquat.
- Parce qu'une armée doit se préparer à l'évolution la plus dangereuse de certaines situations et que le souverain suisse exige cela aussi sans équivoque avec l'obligation de servir validée, l'armée, en tant que système global, doit être équipée des moyens nécessaires à des opérations de défense et ses membres doivent être formés.
- Parce qu'en temps de paix relative, mais de piques et de vexations constantes, avant tout dans la périphérie des grandes régions économiques, on n'a pas à financer d'armement complet, il faut définir des exigences – basées sur les capacités – dont le bénéfice et le maintien sont soutenus en toute logique par tous les investissements nécessaires. Pour agir en faveur de processus complets et d'aptitudes modernes, on renonce toutefois à une exhaustivité quantitative pour la guerre lourde en temps de paix. Cela est moins un défi doctrinal ou financier qu'une tâche de commandement conceptuelle et logistique, qui doit répondre aux plus hautes exigences.

3. Requêtes principales constitutionnelles et normatives en lien avec l'Armée suisse

Gravés dans la Constitution et les lois, non seulement le contexte mais aussi les propres valeurs et expériences ont un effet directif pour le développement continu en vue d'une Armée suisse moderne.

Remplir les missions constitutionnelles:

- La capacité de l'armée à assurer la **défense** – dans un sens et un contexte modernes – est sa raison d'être et sa compétence principale. Cette compétence doit servir de base à l'orientation et à la formation de l'armée en termes d'organisation, de matériel et de personnel ainsi qu'à l'entraînement en coopération avec des partenaires à l'intérieur et – si cela est judicieux ou nécessaire – avec des Etats tiers.
- Les **missions de promotion de la paix** à l'étranger doivent être axées sur des prestations de niche à haute valeur ajoutée pour la Suisse, la région concernée ou la communauté internationale et qui garantissent ou accroissent la liberté d'action dont doit jouir la Suisse.
- L'**effectif réglementaire** de l'armée doit atteindre au minimum 100 000 militaires, de façon que les missions puissent être accomplies efficacement et que la capacité à durer minimale puisse être garantie aussi lors de missions de plus longue durée, principalement dans le cadre du système de milice.

Améliorer l'équipement:

- Il n'y a aucun sens à équiper complètement l'ensemble de l'armée pour tous les cas possibles avec toutes les pièces d'équipement, même les moins incontournables. En revanche, il faut s'assurer que toutes les associations de formation de l'armée sont équipées comme il se doit des moyens de combat principal, tant pour la formation que pour l'engagement. Il faut **combler** rapidement les **lacunes en matière d'armement** sur la base du profil des prestations de l'armée.
- Pour l'équipement de l'armée, il faut aspirer à un **niveau technologique** d'une modernité suffisante en comparaison d'autres Etats européens.
- L'armée doit être rendue capable, par l'introduction et l'aménagement de systèmes d'information et de conduite appropriés, d'assurer le **commandement des opérations axé sur le réseau**.
- Les **Forces terrestres** doivent en principe être composées de brigades de combat mobilisables de façon flexible et être équipées entièrement de moyens lourds modernes (chars, artillerie) (100% plein équipement + 15% réserve de circulation) et pouvoir fonctionner dans toutes les situations en tant que système global. L'infanterie doit être équipée de véhicules avec pare-éclats, de moyens antichars et de ses propres armes à trajectoire courbe.
- Les Forces aériennes doivent être aptes à la défense de l'air, au combat terrestre, au service de la police de l'air, à la reconnaissance et au transport aérien. Le processus d'acquisition d'un nouvel avion de combat doit se poursuivre. Le renouvellement de la défense de l'air et l'acquisition pour remplacement du drone de reconnaissance doivent se voir accorder la priorité qu'ils méritent.

- La **logistique** doit être organisée conformément aux besoins de la troupe. Le matériel mis à la disposition de la troupe doit être opérationnel dans son intégralité et en principe au début de la prestation de service; en tout cas, les dernières parties doivent l'être au plus tard dans un délai de quelques jours.

Renforcer le système de milice:

- L'**obligation générale de servir** doit être imposée avec cohérence et être complétée par une «obligation de servir échelonnée» (aptitude conditionnelle).
- Le **système de milice** doit être maintenu et renforcé. L'armée doit être organisée, formée et entraînée conformément aux missions figurant dans la Constitution fédérale, à la lumière des besoins et des possibilités de la milice.
- L'armée doit être **ancrée** dans toutes les **régions** du pays.
- Chaque militaire de l'armée doit avoir la possibilité de suivre une école de recrues dans sa **langue nationale** (allemand, français, italien).
- Le nombre de **jours de service** effectués chaque année ne doit pas (pour des raisons financières) être limité, mais il doit être défini en fonction des missions et de la situation de menace. Il dépend de la longueur de l'instruction de base, du nombre des cours de répétition et d'une fluctuation à maintenir au-dessous de 20% dans les formations.
- Le **service civil de remplacement** doit être remis en question et l'audition personnelle être réintroduite. La protection civile et le service civil ne doivent pas constituer des alternatives plus attrayantes et plus confortables au service militaire. On doit tenir compte comme il se doit des particularités et des privations du service militaire, et parfois aussi de la protection civile (durée des jours de travail, travail de nuit, service de piquet du week-end, éloignement de la maison), par exemple avec une preuve par l'acte renforcée sous la forme de la double durée de la prestation de service.

Optimiser la formation et l'organiser de façon plus attrayante:

- Les **responsabilités respectives** des chefs de tous les niveaux en matière d'intervention, de commandement et de formation ne doivent pas être séparées.
- Au centre de la formation militaire doit être placée la **formation des cadres**.
- Les écoles de recrues et de cadres doivent être coordonnées avec les **cursus de formation et d'études civils**.
- Le fait de se déclarer prêt à effectuer une **formation militaire de cadre** doit être spécialement **encouragé** (par exemple compte formation, etc.) et faire l'objet d'un dédommagement financier.

Rendre l'avenir possible:

- Les **fondements en matière de politique de sécurité** doivent être soumis périodiquement à un contrôle effectué par le Parlement et si nécessaire – cependant au moins environ tous les dix ans – être repensés dans leur intégralité.
- En moyenne pluriannuelle, il faut prévoir pour le **financement** de la défense du pays une part d'environ 1,5% du produit intérieur brut, néanmoins au minimum CHF 5 milliards par an.

4. Une armée pour la Suisse

En vertu des conditions en vigueur en matière de politique de sécurité et des conditions constitutionnelles, le développement en continu de notre armée trouve sa formulation, pour l'essentiel, dans les points suivants:

- Il faut maintenir les capacités nécessaires à la défense du pays et de la population pour toutes les catégories d'armes – le prix à payer pour cela englobe l'obligation générale de servir et les dépenses pour l'armée à hauteur de CHF 5 milliards par an au minimum, pour un cycle de planification de quatre ans.
- Le nombre de troupes assurant la disponibilité permanente doit être augmenté et toute l'armée – avant tout pour l'engagement de défense – doit être mobilisée. De plus, ses éléments de relève doivent pouvoir être équipés.
- L'effectif (réglementaire) doit être maintenu à 100 000 militaires au minimum et pouvoir être augmenté en cas de besoin (par un allongement du service militaire).
- Si nécessaire, l'équipement doit aussi être rendu accessible à un contingent élargi en termes de personnel, de matériel et de finances; cela doit être possible dans un délai de quelques mois pour le matériel de base personnel.
- Il faut garantir et entraîner l'interopérabilité tant dans le contexte national que – dans les limites imposées par la neutralité – dans le contexte international.
- Pour leur protection, et afin de pouvoir agir efficacement, les troupes terrestres doivent disposer des moyens modernes nécessaires (infanterie, chars et artillerie avec munition précise et dosable en ce qui concerne l'explosivité). Elles doivent pouvoir agir dans une composition moderne dans l'environnement urbain, rempli de superstructures, et avec le soutien des Forces aériennes efficaces et capables de collaborer. Les ouvrages fortifiés traditionnels continuent de perdre de leur importance.
- Les Forces aériennes luttent contre les dangers et les menaces provenant de l'espace aérien avec une défense de l'air intégrée composée de moyens de surveillance, d'avions de combat et de systèmes de défense aérienne ainsi que des dispositifs de guidage correspondants.
- La capacité d'apporter des contributions pour la réalisation des objectifs de la Suisse en matière de politique de sécurité dans le contexte international doit être garantie.

4.1 Développement

4.1.1 Mesures correctrices rapides

- Pour que les prestations de service en cours puissent être fournies de façon convaincante, les manques existants et nouvellement identifiés doivent trouver un remède rapidement. A cet égard, il convient de renoncer à appliquer des idées non testées ainsi que des mesures immédiates et ayant fait l'objet d'une réflexion insuffisante, préjudiciables, étant donné qu'elles rendent les problèmes encore plus aigus.
- Là où une planification s'est révélée impraticable ou erronée, il faut procéder rapidement aux corrections qui s'imposent.

4.1.2 Pas de stratégie d'épargne bon marché du Conseil fédéral

- Du point de vue de la SSO, la réduction de l'armée n'est requise ni en matière de politique de sécurité ni pour des raisons sociétales ou démographiques. Il est évident que seules les réflexions sur la politique financière constituent une justification pour les réductions souhaitées dans les rapports (par exemple réduction du contingent ou limitation des jours de service).
- La SSO rejette cette stratégie d'épargne simpliste du Conseil fédéral; elle est erronée et dangereuse à plusieurs égards. Non seulement elle mène à d'autres lacunes en matière de capacités, mais aussi elle met en péril la capacité d'intervention et donc la crédibilité de l'armée pour de nombreuses années de façon irresponsable. La Suisse, bien qu'elle ne soit elle-même pas membre d'une alliance militaire, dépense aujourd'hui pour son armée encore à peu près la moitié de ce que des pays comparables dépensent pour l'entretien de leur armée.

4.1.3 Implication de la société et de l'économie

La baisse de l'estime accordée au travail de milice dans les affaires militaires, en politique et dans la société affaiblit le concept et l'esprit de milice et par là le système de milice en tant que fondement organisationnel, élémentaire de notre appareil étatique et de l'armée. A l'armée, ce changement de valeurs s'exprime par le fait que de moins en moins de gens se déclarent prêts à suivre une formation continue militaire; il rend par ailleurs plus difficile le recrutement de cadres. Les absences du lieu de travail dues au service militaire sont de moins en moins soutenues, aussi bien dans l'économie privée que par les organisations de droit public.

- L'armée, la politique et l'économie doivent donc – du fait de leur responsabilité envers la société et les institutions politiques – présenter l'utilité de la sécurité pour la société et l'économie de façon encore plus soutenue. L'armée apporte des contributions essentielles à la stabilité et à la sécurité sur le territoire suisse. Sans stabilité ni sécurité, il n'y a ni liberté ni bien-être.
- L'armée doit de nouveau chercher à multiplier les contacts avec la population et l'économie et être présente sur le terrain. Cela peut se faire par exemple dans le cadre d'exercices réunissant l'ensemble des troupes, de jours de visite aux troupes ou de démonstrations et d'expositions, mais aussi par l'ouverture de cursus militaires pour des participants civils.

4.1.4 Une doctrine clarifiée

- L'armée a besoin d'une doctrine globale, tournée vers l'avenir, qui prenne en considération et traite la défense, les engagements de soutien en faveur des autorités civiles et les opérations de promotion de la paix dans leur intégralité.
- La doctrine doit dériver en toute logique de l'analyse de la menace et des risques et être élaborée à la lumière des conditions-cadres valables en matière de politique de sécurité et de politique militaire (neutralité, coopération, etc.). A cet égard, elle doit en outre présenter des modèles d'action qui permettent une marge de manœuvre

suffisante en fonction de la situation et qui restent chaque fois les mêmes dans toute la mesure du possible pour des tâches différentes.

4.2 Missions

- Malgré la multiplicité des formes de menace et malgré des combinaisons toujours nouvelles, la SSO considère les tâches et les missions de l'armée telles que définies à l'art. 58 de la Constitution fédérale et à l'art. 1 de la nouvelle loi sur l'armée encore et toujours comme pertinentes, raison pour laquelle elles doivent être maintenues.
- L'armée forme une réserve du pays nécessaire en matière de politique de sécurité qui doit pouvoir être engagée de façon multifonctionnelle.
- La sécurité est la base de la liberté et du bien-être. L'armée est l'instrument de l'ultima ratio et doit de ce fait être préparée et financée de façon à pouvoir être engagée conformément aux besoins et efficacement en vue de la promotion de la paix, de la prévention des guerres et de la défense.

4.2.1 Défense

- La défense est la raison d'être de l'armée. Cette tâche détermine dans leurs principes les structures et les processus de l'armée. A cet égard, il est particulièrement important que les changements du potentiel de danger soient remarqués et que les menaces, sous des formes anciennes et nouvelles, soient anticipées.
- Il faut apporter une réponse militaire à une attaque militaire ou à une escalade de la violence particulière ou extraordinaire à l'intérieur pour rétablir l'ordre habituel et la situation normale. Fait partie de la défense la capacité de mener le combat interarmes avec des éléments au sol, dans l'air et dans le cyberspace.
- Les effectifs doivent être fixés de telle façon que toutes les compétences nécessaires soient disponibles et que la formation et le recrutement de cadres puissent être assurés. Le noyau des Forces armées doit être composé de brigades avec lesquelles tout le système puisse être exercé.
- L'interopérabilité avec des tiers est une condition essentielle pour des engagements et un déroulement des processus taillés sur mesure. Il faut la prendre en considération dans la formation (formation et entraînements communs, tout comme utilisation de l'infrastructure) et – où cela est judicieux et possible – pour les acquisitions, par exemple sous la forme d'une collaboration internationale dans l'industrie de l'armement.
- La formation dans les écoles de recrues et dans le cadre des cours de répétition doit être organisée conformément aux formes modernes de la défense dans l'espace urbain.

4.2.2 Soutien des autorités civiles

- L'armée déplace le centre de gravité de ses activités de la défense aux missions de protection sous la forme d'engagements subsidiaires visant à soutenir les autorités

civiles. Cela doit être compris comme un produit secondaire d'une armée de défense, exige une certaine retenue et ne peut pas être un but central de la formation.

- Les engagements illimités dans le temps dans les domaines relevant de la compétence de la police ou d'autres organisations civiles, par exemple les missions de surveillance, doivent être évités. Pour éviter les excès et alléger les charges, les engagements en faveur des autorités civiles dont la durée est limitée en fonction des besoins sont possibles et ont du sens; ils ne doivent toutefois pas se transformer en tâches permanentes.
- Les engagements dans le cadre de l'ordonnance concernant l'appui de manifestations civiles (engagements selon OACM) doivent pouvoir se faire dans un cadre limité (seulement pour les événements d'importance nationale ou internationale/de rayonnement national ou international), étant donné qu'ils sont la condition même du déroulement de ces manifestations.
- Pour les situations qui ne peuvent plus être contrôlées avec les moyens de la situation normale et qui requièrent l'engagement de l'armée, on a besoin d'un entraînement commun régulier avec les acteurs du Réseau national de sécurité (RNS), de façon qu'aucune spécialisation des formations ne devienne nécessaire et que la formation et l'engagement se complètent.
- L'aide militaire en cas de catastrophe doit être maintenue. Les formations correspondantes des troupes de sauvetage (bataillons de l'aide militaire en cas de catastrophe) doivent relever des régions territoriales, de façon que la solidarité régionale soit renforcée.
- La disponibilité permanente aux fins d'assurer des contributions spécifiques à la préservation des intérêts suisses à l'étranger doit continuer d'être garantie.

4.2.3 Promotion de la paix

- La SSO soutient les actuelles activités de la Suisse dans le domaine de la promotion de la paix civile et militaire.
- Les missions à l'étranger sous mandat de l'ONU ou de l'OSCE et dans des régions où des intérêts suisses sont en jeu, par exemple au Kosovo (engagement de la SWISSCOY) doivent être maintenues et élargies là où cela est judicieux. L'armée doit se concentrer sur des prestations de niche qui ont une valeur particulière pour la région concernée ou la communauté internationale.
- En prenant en charge la conduite du Joint Regional Detachment North dans le cadre de l'engagement de la KFOR, la Suisse apporte une précieuse contribution dans le contexte de politique de sécurité de l'Europe du Sud-Est.
- Chaque prestation militaire supplémentaire en faveur de services de promotion de la paix doit être compensée par une augmentation du budget en faveur de l'armée.
- Les engagements à l'étranger doivent être ouverts à tous les militaires de l'armée (personnel de milice et personnel professionnel) sans distinction.

4.3 Organisation/structures

4.3.1 Ancrage régional

- L'ancrage régional et linguistique stable est pour une armée de citoyens comme l'armée suisse particulièrement important.
- Il faut éviter que des militaires d'un groupe linguistique ou de certaines régions ne soient exclus de fonctions pour lesquelles les capacités doivent primer.
- L'armée est actuellement fortement centralisée du point de vue logistique et du point de vue infrastructurel. Les structures de l'armée doivent être décentralisées plus fortement dans les domaines de la logistique et de la disponibilité permanente, même si cette décentralisation entraîne des coûts supplémentaires.
- L'infrastructure des Forces aériennes – notamment les aérodromes militaires – devra faire l'objet d'une attention particulière lors de cette décentralisation. On pourra ainsi garantir la flexibilité et la sécurité.
- En particulier, les grandes unités des troupes de milice doivent conserver leur ancrage régional, même si elles doivent être intégrées de façon centrale dans la structure de tête pour des raisons de commandement efficace (principes de commandement) et d'unité de la formation et de l'engagement.

4.3.2 Commandement de l'armée

- La fonction du chef de l'Armée en tant qu'officier suprême en temps de paix doit être maintenue; il incarne l'armée. Il ne peut pas y avoir de responsabilité collective dans l'armée.
- Les responsabilités (commandement des engagements et direction d'entreprise) doivent être réglées plus distinctement au sein des états-majors au niveau de l'armée. Les tâches, rôles et compétences des niveaux de commandement (niveau de stratégie militaire, niveau opérationnel, niveau tactique) doivent être définis sur papier et les moyens correspondants doivent dépendre des ordres donnés par les différents niveaux de commandement.
- Le chef de l'Armée, son représentant et les commandants qui lui sont immédiatement subordonnés composent tous ensemble le commandement de l'armée.

4.3.3 Formations d'application et formations d'engagement

- Dans la structure, il convient de séparer l'instruction de base (écoles) du perfectionnement (cours).
- Les écoles (écoles de recrues, de sous-officiers et d'officiers) doivent être regroupées dans les formations d'application et les formations être réunies dans les formations d'engagement (grandes unités, comme brigades, divisions territoriales, etc.).

4.3.3 Base de forces de combat

- Il faut renoncer à une fusion de la Base logistique de l'armée (BLA) avec la Base d'aide au commandement (BAC) en une seule base de forces de combat tant que sa gestion ne peut pas être assurée.
- On doit autant que possible mettre un terme à l'outsourcing et à la privatisation de prestations à proximité des champs de bataille. En premier lieu, la logistique et l'aide au commandement doivent prouver qu'elles sont opérationnelles par leurs propres moyens et avec l'aide de la troupe, et ainsi apporter une contribution à la préservation partagée des connaissances.

4.3.5 Effectifs

- Seule une armée de milice complètement armée avec un effectif réel d'environ 140 000 militaires (effectif réglementaire: 100 000 militaires) est en mesure de remplir les missions constitutionnelles de façon crédible. Cette taille de l'armée répond aux exigences minimales qui doivent être posées pour que soient garanties la capacité de fournir des prestations, la capacité à durer et la capacité de réaction de l'armée. Comme l'atteste le rapport du DDPS du 28 mars 2011 complétant le rapport sur l'armée 2010, les autres modèles, qui proposent des effectifs réduits, ne sont pas à même de remplir ces conditions de façon globale.
- Le passé récent a montré avec quelle soudaineté et quelle rapidité des situations exigeant l'intervention de l'armée pour la protection de la population et le soutien des autorités civiles peuvent se présenter. Il serait donc irresponsable de réduire encore plus ses effectifs avant tout pour des raisons de politique financière.
- Le système de milice est politiquement souhaité en concurrence avec les tâches à remplir dans les domaines de l'économie, de la politique et de la société (valable pour les convocations de plus grande importance et de plus longue durée). Cet effet peut conduire à un plus petit effectif d'entrée au service pour des formations qui donnent lieu à une convocation imprévue. Cela exige un plus grand effectif au sein de l'armée.

4.3.6 Disponibilité permanente

- On doit faire appel à la disponibilité échelonnée en fonction de la menace et des besoins.
- Pour les formations (états-majors et troupes), il faut créer un système de mobilisation qui rende possible une levée de troupes rapide et ciblée.
- On doit organiser la logistique (BLA) de façon nettement plus décentralisée pour l'adapter aux troupes de disponibilité permanente.

4.3.7 Infrastructure

- Le concept de stationnement et le nombre des places d'armes ne doivent pas se fonder uniquement sur des réflexions économiques, mais être harmonisés avec les besoins globaux de l'armée (exigences découlant de la formation et des engagements) et de ses militaires.
- La réduction du nombre des places d'armes doit se faire avec modération et permettre, comme toujours, l'existence d'un nombre suffisant de réserves pour des situations extraordinaires. En particulier, il convient d'analyser minutieusement si l'on doit passer de trois à deux écoles de recrues, étant donné que cela entraîne en principe une occupation plus grande, limitée dans le temps sur place (de 33% à 50% d'une volée).
- Pour les aérodromes militaires, il faut, sur la base d'une puissance de flotte de 70 avions de combat, aussi prendre en compte le concept de «sleeping bases».

4.3.8 Modèle de service militaire obligatoire

- Le rythme annuel pour les cours de répétition et la durée de trois semaines en règle générale doivent être maintenus.
- En cas de report du service, il faut garantir que la prestation sera rattrapée rapidement, de façon que la perte des aptitudes soit limitée.
- Le système de service long sous la forme actuelle et avec la limitation en vigueur à 15% de l'effectif d'une volée de recrues doit être maintenu, car il représente un bon compromis entre disponibilité accrue et principe de milice/cours de répétition.
- Le nombre des jours de service effectués chaque année n'est pas un simple facteur de coûts qu'il convient de réduire d'après les idées du Conseil fédéral¹, mais en premier lieu un indicateur pour l'état de la formation et la disponibilité permanente de la milice. Financièrement parlant, les jours de service effectués par la milice ont en revanche peu de poids. Il faut donc renoncer à la réduction arbitraire des jours de service effectués chaque année, qui passeraient de 6,4 millions aujourd'hui à 5 millions à l'avenir.

4.3.9 Personnel professionnel

- Pour la formation, l'armée de milice doit s'adjoindre les services d'un personnel professionnel satisfaisant du point de vue qualitatif et suffisant du point de vue quantitatif.
- Le manque de cadres professionnels (officiers et sous-officiers) doit être pallié rapidement avec des mesures appropriées. On doit renoncer à l'engagement de militaires contractuels pour combler les lacunes.
- Le profil du personnel professionnel (notamment des officiers et des sous-officiers de carrière) doit en revanche être adapté, étant donné que, de nos jours, la profession militaire n'est généralement plus une activité que l'on exerce pendant toute la durée d'une vie professionnelle. La perméabilité bilatérale entre les cadres professionnels de l'armée et ceux de l'économie privée doit être augmentée. Il faut faciliter par des mesures appropriées le passage à des fonctions civiles des cadres professionnels pour lesquels une prolongation de l'engagement ne peut plus avoir du sens. La même chose doit aussi être possible pour des cadres ayant le bon profil issus de l'économie privée lors d'un passage dans le corps professionnel.
- L'âge limite de service du militaire professionnel, 65 ans, est trop élevé en comparaison de celui de la milice, qui est de 50 ans (différence de plus d'une génération de militaires). De l'avis de la SSO, cela conduit au vieillissement d'un seul groupe et pourrait être compensé par un âge limite de service plus élevé dans le cas de la milice.
- Les fonctions dans l'administration du département doivent toujours plus être occupées par des employés civils et ne doivent pas automatiquement être transférées à des officiers professionnels.

¹ Rapport de l'armée 2010, pages 72 et 73.

4.4. Instruction

4.4.1 Instruction de base

- Le nombre des écoles de recrues annuelles doit être adapté aux conditions-cadres et aux besoins des catégories d'armes.
- Le modèle à deux débuts (sans chevauchement des écoles de recrues) permet au cadre professionnel de continuer de se former, mais il charge peu à peu nettement plus l'infrastructure.
- La durée des écoles de recrues conforme aux besoins, différenciée, est judicieuse.
- Les recrues doivent par principe être suivies et formées par des cadres militaires. Cela apporte aux cadres une grande valeur ajoutée et renforce donc le système de milice.
- La centralisation croissante des écoles de recrues complique l'accès des recrues des régions périphériques aux différentes catégories d'armes.
- Chaque soldat a le droit d'être formé dans sa langue nationale (allemand, français, italien).

4.4.2 Formation des cadres

- La formation au sein de l'armée doit être organisée en premier lieu en fonction de la formation optimale des cadres de tous les niveaux.
- La formation de lieutenant (chef de section) peut durer plus d'un an. En principe, on doit toutefois renoncer à une division, de façon à ne pas diminuer les chances de succès à cette formation.
- Le rapport entre théorie et pratique est pour le moment insatisfaisant. Lors de la conception du service pratique des cadres («paiement de galons»), l'accent doit être mis sur l'expérience pratique de commandement.
- Pour renforcer la responsabilité intégrale, les cadres doivent en principe conduire leur troupe pendant toute la durée de l'école de recrues.
- Les chefs de section doivent payer leurs galons pendant la durée entière d'une école de recrues. Pour les commandants de compagnie, une période un peu plus courte est suffisante (viabilité et acceptation économique et sociétale). Cette période plus courte doit toutefois être placée dans le temps de l'instruction en formation, où les commandants peuvent faire une expérience de commandement et d'engagement, et non dans le temps de l'instruction générale de base (IGB) ou instruction de base spécifique à la fonction (IBF), où le commandement administratif occupe le devant de la scène.
- Les cadres qui sont en train de payer leurs galons doivent être accompagnés et soutenus efficacement par les officiers et les sous-officiers de carrière.
- L'expérience de commandement engrangée au service militaire est certes aussi utile dans l'économie. Mais l'armée doit organiser la formation en premier lieu en fonction de ses propres besoins.
- Pour le recrutement de cadres, il faut trouver des arguments incitatifs supplémentaires, par exemple sous la forme d'un soutien financier (par exemple

compte formation), d'une décharge administrative, d'une imputation sur des cursus de formation civils ou d'autres avantages, mais on ne peut pas accorder des avantages fiscaux.

4.4.3 Coopération internationale

- On ne peut pas s'exercer à l'utilisation de nombreux systèmes d'armes sur les places d'armes en Suisse, ou alors seulement dans un cadre limité. Pour cette raison, des séquences de formation bien définies ou des cours de répétition entiers pour spécialistes doivent pouvoir être organisés régulièrement, et exceptionnellement aussi à l'étranger dans le cas de certaines formations.
- La part élevée de la collaboration de formation avec l'étranger doit être maintenue dans le domaine des Forces aériennes, du centre de compétences SWISSINT ainsi que des forces spéciales, et être augmentée dans le domaine des Forces terrestres. Les Forces terrestres devraient aussi bénéficier plus souvent d'expériences internationales (échange d'expériences entre les officiers ou utilisation de places d'entraînement, dont le nombre est toujours plus limité en Suisse).
- Les forces spéciales doivent pouvoir s'entraîner régulièrement avec les moyens des Forces aériennes suisses à l'étranger.
- Pour la formation, les Forces aériennes continuent aussi de recevoir l'instruction de passer par la collaboration internationale et doivent plutôt pouvoir développer cette voie à l'avenir.

4.5 Technologie/armement

4.5.1 Equipement

- Les projets d'armement doivent être planifiés sur la base de la stratégie adoptée en matière de politique de sécurité et en fonction des missions de l'armée. L'acquisition de biens d'armement doit se faire suffisamment tôt, de façon transparente et intelligible. A cet égard, il faut éviter les solutions spéciales suisses quand cela est possible et utiliser des technologies éprouvées et des normes qui ont fait leurs preuves.
- Toutes les formations d'engagement, de même que toutes les formations d'application (instruction), doivent bénéficier d'un équipement complet composé de matériel adapté aux objectifs et moderne. Il faut organiser l'armement en prévision d'engagements d'envergure.
- Les acquisitions doivent être priorisées et on doit tenir compte des conditions-cadres financières. Ce sont en particulier les lacunes de capacités suivantes qui doivent être comblées rapidement:
 - défense de l'air intégrée;
 - moyens antichars et tirs courbes pour troupes de combat;
 - moyens de commandement et de reconnaissance (commandement des opérations axé sur le réseau).

4.5.2 Niveau technologique

- Il faut aspirer à un niveau technologique correspondant à la moyenne d'Etats européens comparables.
- Les systèmes obsolètes doivent être liquidés rapidement et intégralement – ou idéalement être vendus – seulement une fois que des systèmes de remplacement sont disponibles. Le calendrier de la liquidation doit déjà faire partie intégrante du processus d'acquisition.

4.5.3 Renouveau des Forces aériennes

- La taille cible de la flotte doit correspondre à 70 avions de combat (6 escadrons) et ne doit pas descendre au-dessous de ce chiffre. Cela pourrait aussi être réalisé grâce à une solution transitoire, sur la base de leasing ou de location. Le remplaçant du F-5 doit être acquis avec une priorité absolue, et cela sans oublier que le F/A-18 devra aussi être remplacé dès la fin des années 2020. Le F/A-18 devra une nouvelle fois être modernisé à partir de 2020. On doit aspirer à une stratégie d'uniformisation de la flotte, raison pour laquelle on doit se pencher sur l'acquisition du remplaçant du F-5 avec suffisamment de clairvoyance et de prévoyance.
- Pour la DSA (défense sol-air), c'est le remplacement de tous les systèmes existants qui est d'actualité.
- Pour l'aide au commandement doit stimuler la modernisation du système FLORAKO et des groupes CGE des Forces aériennes.
- Il faut procéder comme prévu à l'acquisition de l'ADS 15 (drone de reconnaissance).
- Le financement doit se faire via le programme d'armement ordinaire. A l'avenir, on devra renoncer à des financements spéciaux.

4.5.4 Politique d'armement

- L'importance du maintien d'une base minimale d'armement appartenant en propre à l'armée a été démontrée avec force dans le cadre de la votation populaire sur l'interdiction d'exporter du matériel de guerre du 29 novembre 2009 et elle a été entérinée par le peuple et les cantons.
- Pour disposer d'assez de flexibilité lors de l'acquisition de biens d'armement, l'autorité d'acquisition ne doit pas seulement amener les projets prévus à la «maturité d'acquisition», mais aussi disposer de suffisamment de projets de réserve. Cela sert aussi à éviter des restes de crédit.
- Il faut conserver le savoir-faire et les places de travail dans l'industrie de l'armement.
- Lors de l'acquisition de matériel d'armement, on doit faire appel à la collaboration internationale d'une façon qui soit bénéfique.

4.6 Finances

4.6.1 Processus de planification

- Le budget de CHF 5 milliards par an qui sous-tend le message sur le développement de l'armée (DEVA) est tributaire du renchérissement et ne doit pas être remis en question lors d'éventuels exercices d'épargne dans le budget de la Confédération.
- La SSO soutient dans son intégralité l'introduction du budget échelonné sur quatre ans, qui implique une poursuite logique du processus systématique de politique de sécurité et qui donne à l'armée la sécurité de planification suffisante ainsi que la flexibilité nécessaire pour des projets d'armement de plus grande envergure (découpage). La SSO attend que le Conseil fédéral, à l'avenir, ne surmodule plus ce processus – ou ne lui porte plus préjudice – avec des impératifs financiers, et qu'il n'apporte pas de projets devant le peuple inutilement, mais qu'il assume sa responsabilité.
- Les ressources nécessaires (personnelles et matérielles) pour qu'un approvisionnement suffisant soit assuré dans les processus de planification (investissements) et lors de la réalisation de projets doivent être mises à disposition.

4.6.2 Sécurité financière

- Tandis que les dépenses liées à la défense sont en augmentation depuis des années tant à l'échelle mondiale qu'au niveau européen², elles n'ont cessé de baisser en Suisse depuis la fin de la guerre froide, en 1989³.
- Le sous-financement de l'armée, qui dure depuis des années, est la cause d'une grande partie des lacunes et des manques actuels. Pour supprimer durablement ces manques et pour recouvrer la liberté de manœuvre nécessaire à un développement de l'armée tourné vers l'avenir et efficace, il faut impérativement changer cette tendance irresponsable à la réduction des dépenses de l'armée.
- Pour garantir un armement complet et en phase avec notre époque, et pour en assurer un financement durable, il faut à moyen terme augmenter la part des dépenses liées à la défense par rapport au produit intérieur brut au niveau d'Etats comparables (environ 1,5%).
- Le volume annuel des investissements («programme d'armement») ne doit (sans le secteur de la construction) pas se situer au-dessous de CHF 1 milliard; ici, on doit toutefois garder à l'esprit un équilibre viable entre frais d'investissements et d'exploitation.
- En prévision du cas où le crédit annuel d'armement ne serait pas épuisé, il faut trouver une solution analogue à des provisions en complément de l'instrument du budget échelonné sur quatre ans, de façon à assurer l'équipement de l'armée pendant les périodes où l'on doit investir davantage – ce qui est parfaitement en phase avec la fonction de ce fonds.

² Au cours des années 2001 à 2010, les dépenses liées à la défense ont augmenté de 50% à l'échelle mondiale (de USD 1044 à USD 1630 milliards) et au niveau européen de 12% (de USD 336 à USD 382 milliards) (Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), *Background paper on SIPRI military expenditure data, 2010*).

³ En parité de pouvoir d'achat, la Suisse a réduit les dépenses liées à la défense de CHF 5,3 à CHF 3,2 milliards au cours des années 1990 à 2008, ce qui correspond à une diminution de près de 40%.

5. Traitement actuel de la révision de la loi sur l'armée

Toutes ces réflexions incitent la SSO à convier les autorités fédérales à s'impliquer avec des requêtes individuelles dans les débats du Parlement en vue des corrections à effectuer dans le cadre de la révision de la loi sur l'armée proposée par le Conseil fédéral.

Annexe: messages clés de la Société Suisse des Officiers (SSO) sur le développement de l'armée (DEVA) du 23 septembre 2014

Contact

Br Denis Froidevaux, Président	+41 79 214 14 22
Col EMG Marcus B. Graf, vice-président	+41 79 670 86 16
Maj Daniel Slongo, secrétaire général	+41 79 658 69 47

La SSO

La SSO est une organisation faîtière d'officiers représentant environ 21 000 officiers. Elle a pour but:

- de garantir et de développer une politique de sécurité moderne et fiable s'appuyant sur une armée de milice forte, qui dispose de moyens adéquats pour s'acquitter de son devoir;
 - de représenter les intérêts des officiers dans le cadre de la politique de sécurité suisse;
 - d'entretenir des relations étroites avec les autorités nationales et internationales ainsi qu'avec d'autres organisations de milice;
 - de soutenir et de coordonner les activités de ses sections, de leurs sous-sections et de leurs membres;
 - de prôner le renforcement du système de milice en maintenant l'obligation générale de servir.
-